

## Résolution : Détails

---

<b>Instance</b>	CE
<b>N° résolution</b>	CE-2004-15
<b>Séance</b>	2004-01-13
	Ordinaire
<b>Version</b>	2004-01-29
<b>Préambule</b>	
<b>Information</b>	
<b>Titre</b>	Dons provenant de l'industrie du tabac
<b>Texte</b>	D'adopter, à l'Université Laval, la règle à suivre qui stipule qu'aucune sollicitation provenant de l'industrie du tabac n'y soit faite et qu'aucun don ou qu'aucune subvention provenant de l'industrie du tabac n'y soit accepté; et De donner le mandat à la vice-rectrice au développement et aux relations internationales d'informer La Fondation de l'Université Laval de cette nouvelle règle concernant les dons ou subventions en provenance de l'industrie du tabac.
<b>Statut</b>	Adoptée
<b>Note</b>	